

# RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



## 4.3. RÉGLEMENT GRAPHIQUE – PLAN ZOOM


Révision du PLU arrêtée le : .....

Echelle de la carte : 1/2000<sup>m</sup>

Révision du PLU approuvée le : .....

**Alpicité**

Urbanisme, Paysage, Environnement  
SARL Alpicité - avenue de la Chapelle,  
1, résidence Le Cavalier des Chemins  
05200 Embrayes  
Tél : 04.92.46.51.80.  
Mail : contact@alpicite.fr



**Légende**

□ Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**Prescriptions / servitudes graphiques**

- Emplacements réservés (ER)
- Protection des îlots centre-ancien
- Protection du patrimoine militaire
- Protection du patrimoine minier
- Protection des jardins
- Protection de captage (hors servitudes d'utilité publique)
- Préservation des zones humides
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- Servitudes de Mixité Sociale (SMS)
- Secteurs d'étude dérogatoire à la Loi Barnier - Amendement Dupont
- Périmètres soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "sectorielles"

**Informations complémentaires**

- Isolément acoustique en bordure des infrastructures de transports terrestres (arrêté préfectoral)
- Constructibilité aux abords de la RD 1091 - Loi Barnier
- Préservation des parties naturelles des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares
- Espaces de mobilité de la GEMAPI

**Informations cadastrales**

- Bâtiment existant cadastré (PCI vecteur 2021)
- Bâtiment existant non cadastré (2022)
- Parcelle cadastrale (PCI vecteur 2021)

*N.B. Une OAP "thématique" est applicable à l'ensemble du territoire. Se référer à la pièce n°3 du PLU.*